

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.289

**Transports urbains :
répercussion de la
hausse de la TVA sur
les recettes des
transports publics
urbains et sur les
tarifs de la STGA au
1er janvier 2012**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON, Nadine GUILLET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.289**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS URBAINS : REPERCUSSION DE LA HAUSSE DE LA TVA SUR LES RECETTES
DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ET SUR LES TARIFS DE LA STGA AU 1ER JANVIER
2012**

Le projet de loi de Finances pour 2012 prévoit le passage de la TVA de 5,5% à 7% sur les recettes de Transports Publics Urbains.

Cette mesure décidée par le gouvernement dans le cadre de son plan de redressement aura un impact financier pour les autorités organisatrices des transports urbains dont le GrandAngoulême fait partie.

Cette mesure devant être mise en application au 1^{er} janvier 2012, la STGA a estimé qu'à coût constant TTC des tarifs publics actuellement en vigueur dans les bus, le déficit sur les recettes attendues sera de 48 150 €.

Ce déficit sera reporté sur la contribution forfaitaire versée à la STGA par le GrandAngoulême dans le cadre de la délégation de service public en cours.

Cette contribution forfaitaire sera elle-même impactée par la modification du taux de TVA. En effet, le taux de TVA est pris en compte dans la formule de calcul de la contribution forfaitaire annuelle. Cet impact financier est estimé à 156 009 € d'après les calculs de la STGA.

Au total, l'incidence financière de cette mesure est donc estimée à 204 159 € pour 2012.

Le GrandAngoulême décide de répercuter la hausse de la TVA sur les tarifs des tickets et des abonnements.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire APPROUVE les tarifs des transports en commun proposés dans l'annexe 1 ci-jointe qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2011

Affiché le :

16 décembre 2011